

ASSEMBLÉE NATIONALE26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3034

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, M. Raux, Mme Belluco, Mme Chatelain, Mme Garin, Mme Arrighi,
M. Ben Cheikh, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 3

À la première phrase de l’alinéa 6, après les mots :

« productions agricoles »,

insérer les mots :

« de déspecialisation des territoires, d’autonomie de gestion, de diversification et de valorisation de la production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La déspecialisation des territoires, l’autonomie de gestion, la diversification et la valorisation de la production sont des facteurs d’atteinte de la souveraineté alimentaire et d’amélioration du revenu agricole. Cet amendement vise donc à intégrer ces dimensions dans les enjeux auxquels doivent répondre l’enseignement et la formation publique agricole.